



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 mai 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 7 avril 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 206 23 00001, déposée par la SCI de Morillas, représentée par M. Fabrice Tripier de Laubrière, pour la construction d'un bâtiment sur pilotis destiné au stockage de grumes, sur le territoire de la commune de Giremoutiers.

La commune de Giremoutiers est couverte par une carte communale.

L'article L.161-4 du Code de l'urbanisme prévoit un passage en CDPENAF pour les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière.


La commission s'est réunie, le jeudi 20 avril 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a souhaité reporter sa décision. Ce report est motivé par l'imprécision du dossier et notamment la destination finale du bâtiment.

Ce PC sera examiné à nouveau en CDPENAF lorsque ces informations auront été transmises auprès du secrétariat de la CDPENAF.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Vincent JECHOUX

Mme Sonia SICART
Communauté d'Agglomération de
Coulommiers Pays de Brie
Direction de l'aménagement, du développement et de l'urbanisme
17 boulevard de la Marne
77120 COULOMMIERS